

FO signe l'accord sur les mesures complémentaires du PDV

Bureau Central, le 4 avril 2016 - n°11/16

Refuser la fuite en avant dans la réduction des emplois, refuser les effets induits qui désorganisent des services entiers au détriment des conditions de travail, refuser les chiffres annoncés dans la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) ne nous interdit pas de chercher à améliorer les conditions de départs pour les collègues qui décident volontairement de quitter l'Entreprise. Dans le même esprit, nous désirons accompagner les collègues qui désirent réduire leur temps de travail dans les meilleures conditions financières possibles.

Force Ouvrière a obtenu que la population Cadre ne soit pas exclue des dispositifs d'accompagnement au reclassement, des aides au reclassement immédiat et de l'aide à la reconversion professionnelle.

Concernant les GP, les salariés de plus de 26 ans d'ancienneté bénéficieront des droits attribués aux retraités ainsi que d'un billet fin de carrière à leur retraite.

Pour rappel, sans la signature de syndicats représentant au moins 50 %, c'est le projet initial unilatéral de la Direction qui s'applique.

Notre organisation syndicale défend les intérêts des salariés qui choisiront de se diriger vers d'autres horizons. Concernant la grande majorité qui va rester, nous exigeons de la Direction une stratégie ambitieuse qui offre, à tous, une perspective d'avenir. Ces années de plans successifs de réductions d'effectifs ont semé le trouble et la crainte dans les esprits.

Les résultats positifs sont rassurants. Sans signaux tangibles envoyés par la Direction, il ne restera qu'une incompréhension de plus, une source de mécontentement supplémentaire.

Les militants Force Ouvrière ont estimé les avancées acceptables. Une grande partie de nos revendications a été entendue.

Christophe Malloggi
Secrétaire Général